



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune d'Ixelles**  
Service de l'Urbanisme  
**Monsieur Yves Rouyet**  
**Échevin de l'Urbanisme**  
Chaussée d'Ixelles, 168  
**B - 1050 BRUXELLES**

V/Réf. : CIT/URB/AS/2018/418 (corr. :Bélinda Delpierre)

N/Réf. : AA/JMB/IXL20537\_642\_Goffart\_7

Bruxelles, le

Annexe : 1 dossier

**Objet : IXELLES. Rue Goffart, 7-7a.**

Demande de permis d'urbanisme portant sur la réunion des baies à droite de la façade avant en une baie unique (vitrine) et modification de la teinte de la façade en beige clair

### **Avis de la CRMS**

Monsieur l'Échevin,

En réponse à votre courrier du 15/07/2019, reçu le 16/07/2019, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 21/08/2019.

#### Étendue de la protection

Le bien est situé dans la zone de protection de l'ancienne fabrique de porcelaines Vermeren-Coche sise chaussée de Wavre 143. Le bien est en outre inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale.

#### Historique et description du bien

L'immeuble situé au n°7-7a est une imposante maison de maître de style Empire de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle transformée en théâtre en 1997.

#### Historique de la demande

La CRMS avait analysé un projet de rénovation et d'extension du théâtre en sa séance du 17/02/2016 (JMB/XL-2.537/s.583) et avait approuvé de manière générale les interventions en intérieur d'îlot. Par contre, pour ce qui concernait la façade à rue du n°7-7a, elle avait demandé de conserver la porte cochère ainsi que les deux baies situées à droite de la porte d'entrée.

Ce projet a reçu un avis défavorable à la Commission de Concertation du 23/03/2016, précisant qu'elle pourrait émettre un avis favorable à condition de maintenir les deux baies existantes, objet de la présente demande, et de prévoir un dispositif réversible et démontable permettant d'avoir une communication visuelle tout en préservant l'intégrité de la façade.

Ce projet a fait l'objet d'un permis d'urbanisme daté du 30/08/2016 (2016/40-154/7-9).

#### Analyse de la demande

La présente demande est identique à la précédente pour ce qui concerne les deux baies en question. Il s'agit d'agrandir les deux baies en une baie unique, avec cadre en bois et châssis double vitrage de teinte verte identique au reste de la façade, afin d'offrir un espace de communication sur la rue. Cette

1/2



## COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

### KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

nouvelle vitrine serait accompagnée d'un système de volets intérieurs composé de panneaux perforés en plastique rigide de teinte verte et d'expression artistique permettant l'accroche de lettres et servant de support de communication et d'interaction depuis la rue.

#### Avis

La CRMS ne peut que réitérer son avis précédent; à savoir sa demande de maintenir les deux baies telles qu'elles existent. Elle continue à estimer, en effet, qu'il s'agirait d'une perte d'éléments historiques caractéristiques et que cela ne constitue pas une amélioration pour une bonne lecture du bien. Il y aurait lieu de réétudier cette volonté d'ouverture sur la rue à partir d'une nouvelle réflexion concernant la signalétique, son éclairage et la publicité de manière à préserver les caractéristiques des façades et leurs différences de gabarit en ce début de la rue Goffart, sans devenir une source de nuisances pour les riverains.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à BUP-DPC : M. Kreutz, C. De Greef et M. Muret ; BUP-DU : V. Henry ;  
Commune : P. Cardinal ([patricia.cardinal@ixelles.brussels](mailto:patricia.cardinal@ixelles.brussels)), Bérinda Delpierre ([belinda.delpierre@ixelles.brussels](mailto:belinda.delpierre@ixelles.brussels))